



Pôle d'enseignement général,
technologique, professionnel
et supérieur

MISE EN PLACE DE L'OPTION THEATRE

- L'idée n'est pas de faire un « cours de théâtre » qui se substituerait aux écoles mais d'intégrer la pratique théâtrale dans une démarche artistique et pédagogique.
- Le terme « option » ne recouvre pas forcément l'option officielle

But de l'option :

2 objectifs :

- acquisition pratique (jouer / construire une interprétation)
- acquisition théorique (culture / histoire)

L'objectif théorique concerne, en plus de l'acquisition de culture générale, les exigences de l'épreuve optionnelle du baccalauréat.

Ces objectifs vont se dérouler sur les trois années du lycée.

Trois pratiques :

- Jouer / interpréter = donc exercices & construction d'un spectacle
- Se documenter = dossiers / recherches / cours
- Voir le théâtre = assister à des représentations

JOUER / INTERPRÉTER : monter un spectacle, une pièce de théâtre tout au long de l'année. Ce travail passe par des exercices spécifiques au théâtre et des rencontres (master classe) avec des comédiens, metteurs en scène, techniciens...

SE DOCUMENTER : une histoire du théâtre répartie sur les trois années avec une base de cours (les théories...) et la constitution d'un dossier individuel à partir des recherches et du visionnage expliqué d'œuvres. Ce travail peut être fait en lien avec les professeurs de français.

VOIR LE THEATRE : assister à deux spectacles / an, au PAC ou TNB (Rennes / Lorient). Voir ces pièces permet de constituer le dossier qui sera présenté en terminale pour l'épreuve du bac.

L'épreuve optionnelle du Bac

Il s'agit d'une épreuve orale de 30 minutes, organisée en 2 parties :

PREMIERE PARTIE (15 minutes maximum) :

Pratique théâtrale (10 pts) :

- elle peut être une interprétation scénique individuelle ou en groupe
- elle peut consister en une proposition d'un projet personnel de mise en scène (maquette, esquisse de scénographie, costumes, etc.)

SECONDE PARTIE (le temps restant) :

- Présentation du projet (4 pts) : 5 minutes maximum pour présenter le dossier
- Entretien avec le jury (6pts)
- Epreuve optionnelle, elle ne peut pas faire perdre de points. Seuls les points au dessus de la moyenne seront pris en compte.